

# **USS PETANQUE**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 :**

L'USS Pétanque est affiliée à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) et à l'Union Sportive Sandillonnaise (USS ).

### **Article 2 :**

Pour être admis au titre de membre actif, tout joueur doit en faire la demande écrite ou verbale et s'engage après en avoir pris connaissance, à respecter les statuts et le règlement intérieur. Pour les mineurs, il est demandé une autorisation des parents ou tuteurs.

### **Article 3 :**

Tout joueur deviendra membre de l'association après paiement de la cotisation fixée par le Bureau.

### **Article 4 :**

Tout joueur de l'association doit respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres et avoir une tenue correcte sur le terrain.

Toute faute grave sera examinée par le Bureau qui statuera.

### **Article 5 :**

L'association n'est pas responsable du matériel des joueurs.

### **Article 6 :**

Le calendrier des activités du Club est fixé par le Comité Directeur, il est remis à chaque adhérent lors de son renouvellement ou inscription pour l'année à venir.

### **Article 7 :**

L'association décline toute responsabilité sur et hors du terrain de Pétanque pour toute personne étrangère à l'association.

### **Article 8 :**

La responsabilité de l'association ne s'engage qu'après la prise en charge effective des enfants par l'animateur(trice), elle cesse dès la fin des entraînements.

Les familles sont tenues de s'assurer de la présence de l'animateur(trice) en début de cours, les trajets aller-retour des jeunes se faisant sous l'entière responsabilité des familles.

### **Article 9 :**

Au cours de l'année, 1 tournoi interne est organisé sur 12 parties.

Après classement, le jour de l'AG, une remise de coupes sera effectuée.

### **Article 10 :**

L'accès au local est exclusivement réservé aux membres de l'association ou aux personnes accompagnées d'un membre de cette association.

### **Article 11 :**

Les membres ont le droit d'amener un invité, une fois ou deux lors des entraînements, pour découvrir les activités du club en sachant que l'assurance ne le prendra pas en charge.

(RC de l'invité)